

Pratique du sport amateur (hors contrat) : tester votre conformité au RGPD

Les structures au sein desquelles des activités sportives sont pratiquées (essentiellement des associations) collectent, enregistrent, exploitent des informations personnelles sur de nombreux acteurs, des sportifs adhérents aux éducateurs. La CNIL propose un questionnaire d'autoévaluation permettant de vérifier, étape par étape, le respect de la réglementation.

Introduction

Introduction au questionnaire d'auto-évaluation

Ce qu'il faut savoir avant de remplir le questionnaire d'autoévaluation

[> En savoir plus](#)

Étape

1

La collecte des informations personnelles

L'organisation de l'activité sportive nécessite la collecte par la structure sportive d'informations personnelles (par exemple, selon la finalité des fichiers, les noms, prénoms, photographies ou certificats médicaux) sur les dirigeants, adhérents, éducateurs sportifs, arbitres, etc.

[> En savoir plus](#)

Étape

2

En cas d'échanges ou de partage des informations personnelles

Les informations recueillies sur les dirigeants, les adhérents, les entraîneurs, les arbitres, etc. peuvent parfois être communiquées à des tiers extérieurs à la structure ou même partagées en interne, pour répondre à des besoins spécifiques.

[> En savoir plus](#)

Étape

3

En cas de réutilisation des informations personnelles

Les informations collectées sur les adhérents, les entraîneurs, les arbitres, etc. peuvent être réutilisées, notamment pour répondre à d'autres objectifs que la gestion de l'activité sportive. Par exemple, la structure peut souhaiter utiliser les coordonnées de ses adhérents à des fins de prospection commerciale en leur proposant la pratique d'une activité sportive analogue.

[> En savoir plus](#)

Étape

4

La conservation et la destruction des informations personnelles

Les informations recueillies sur les adhérents, les entraîneurs, les arbitres, etc. doivent être conservées pour une durée déterminée. A l'expiration de cette durée, elles doivent être détruites.

[> En savoir plus](#)